

COMMUNE DE MALBOSC

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 18 décembre 2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le Lundi 18 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune convoqué le 8 décembre 2019, s'est réuni à la salle de la Mairie de MALBOSC, sous la présidence de Monsieur Michel PIALET, Maire.

En préambule M. le Maire nous informe de l'hospitalisation de notre secrétaire de mairie Sylvia BROCHIER.

Pour son remplacement il a été établi un contrat d'un mois renouvelable à Mlle D'ALBA Marion.

Le Conseil ne peut approuver le CR du CM du 18/11 car il n'émane pas de Maud Clavel secrétaire de séance lors de ce Conseil mais d'AGEDI le logiciel des communes.

Le CR de Maud sera présenté au prochain Conseil.

Point supplémentaire à l'ordre du jour : une délibération concernant une parcelle vendue à M. Mouraby et Mme Vial.

1ère Délibération :

La Commune délibère sur la déclaration préalable obligatoire aux locations de meublés de tourisme de courte durée, la procédure d'enregistrement concernant ces locations et la possibilité offerte aux bailleurs de les déclarer en ligne sur DECLALOC.FR

Voir les 4 articles et le télé service de déclaration.

Approuvé à l'unanimité

2ème Délibération

M. le Maire demande l'autorisation au Conseil de signer une convention avec la mairie d'Aujac pour la scolarisation des enfants pour un montant de 900 euros par enfant.

Mme Tumbarello ayant demandé une aide pour les frais de cantine.

le Conseil après débat

Proposera une aide sociale. Pour en fixer le montant M. le Maire prendra contact avec le Maire d'Aujac afin de détailler la participation de 900 euros.

Approuvé à l'unanimité

3ème Délibération

Qui autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Approuvé à l'unanimité

4ème Délibération

Concernant la parcelle vendue à M. Mouraby et à Mme Vial, une délibération est nécessaire pour établir un acte notarié.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

Claire Aymes et Pierre Mouraby gérants du camping du Gournier ont envoyé une lettre recommandée pour dire qu'ils arrêtaient l'exploitation du camping dès la fin de la saison 2019.

Une entité de 4 personnes composée de deux couples se sont très vite positionnés pour se porter à la reprise de celui ci. Ils pourraient prendre le relai pour la saison à venir.

Le Conseil considère très positivement cette proposition.

La cérémonie des vœux se tiendra le 25 janvier 2020.

Fin du Conseil.